

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Séance du mardi 12 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux,

Le douze du mois de juillet,

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 6 juillet 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Etaient présents** : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Yves-Marie PARENT, Philippe CHOULET, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Maxime MARTIN, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Véronique TATU, Patricia PARATTE, Karine TIROLE, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Fernande SPIELMANN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Noël SAUNIER, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Jean-Paul CLEMENT, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

**Procuration** : Françoise VIPREY donne procuration à Roland MARTIN, Sylvain LAURENT donne procuration à Guillaume NICOD, Constant CUCHE donne procuration à Régis LIGIER, Boris LOICHOT donne procuration à Noël SAUNIER

**Excusés** : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Patrick BERTIN, Brigitte MAIRE, Julien NAEGELEN, Céline BARTHOULOT, Sonia BOICHAT, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE, Robert VETTER

**Absents** : Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

**Secrétaire de séance** : Alexandre MONNET

<b>MEMBRES :</b>	En exercice : 66	Présents : 46	Ayant pris part à la délibération : 50
------------------	------------------	---------------	--

<b><u>Délibération n° :</u></b> <b>2022-07-03</b>	<b><u>Objet :</u></b> Ressource humaines – Recrutement sur emploi permanent au service Tourisme mobilité (CSP) suite à fin de contrat
--	--

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la fin de contrat au 1<sup>er</sup> juin 2022, d'un agent contractuel sur le grade d'adjoint technique affecté sur un emploi permanent au service Tourisme et mobilité (CSP) de la collectivité au 30 juin 2022.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin d'assurer rapidement la continuité du service, la publicité du poste vacant a été publiée conformément à la réglementation en vigueur.

L'article 3 de la loi n° 83-634 du 26 janvier 1983 pose le principe selon lequel les emplois permanents de la fonction publique sont occupés par des fonctionnaires.

Considérant l'article 3-2 de la loi n° 84-53 permettant le recrutement d'agents contractuels dans l'attente de recrutement de fonctionnaires pour les besoins de continuité des services,

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, DECIDE :

- DE RECRUTER un agent fonctionnaire ou contractuel afin de remplacer le poste devenu vacant,
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...  
Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0